Suis-je à risque ?

Les adultes sont susceptibles de développer une maladie causée par le virus du Nil occidental. Les complications sont plus fréquentes après 50 ans ou si le système immunitaire est affaibli par une autre maladie. Il n'existe pas encore de vaccin contre le virus du Nil occidental.

Les enfants courent peu de risques de développer une maladie.

Que se passe-t-il si je suis infecté ?

La majorité des personnes infectées ne développent pas de maladie.

Une personne infectée sur cinq présentera des symptômes légers : maux de tête et fièvre, parfois accompagnés de douleurs musculaires, de boutons ou de rougeurs.

Parmi les personnes infectées, 1 sur 150 (moins de 1 %) aura une maladie grave, comme une encéphalite ou une méningite. Un certain nombre d'entre elles pourront avoir des séquelles.

Enfin, il faut savoir que l'infection par le virus du Nil occidental peut causer la mort, mais que cela se produit rarement.

Je consulte rapidement un médecin si je ressens des maux de tête graves et inhabituels, une forte fièvre, une raideur au cou, de la confusion ou une faiblesse musculaire, en particulier si j'habite ou je visite une zone où le virus du Nil occidental est présent.

Pour obtenir une information médicale, téléphonez à **Info-Santé**.
Pour déclarer un oiseau mort ou pour obtenir de l'information sur le virus du Nil occidental, appelez **Communication-Québec** en composant le numéro de téléphone sans frais suivant :

1 800 363-1363

Vous pouvez également consulter le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'adresse suivante :

www.virusdunil.info

Santé et Services sociaux Québec

Crédit photo : CDC / James Gathany — 05-211-04F

Viruzzzzz du Nil



Québec

Quatre façons d'agir contre le virus du Nil occidental

Le virus du Nil occidental s'attrape par la piqûre d'un maringouin infecté, ce qui peut arriver n'importe où, y compris en ville ! Il est apparu au Québec en 2002. Tout porte à croire qu'il est au Québec pour y rester et que le risque d'infection est bien réel. Toutefois, vous pouvez agir contre ce virus en posant des gestes tout simples.

1. Je me protège

Je prends tous les moyens pour éviter les piqûres de maringouins.

J'utilise un chasse-moustiques à base de DEET ou d'un des ingrédients contenus dans l'eucalyptus citron, en suivant bien le mode d'emploi sur l'étiquette. Utilisés selon les indications du fabricant, ces produits ne sont pas dangereux pour la santé. Pour choisir le produit qui répond le mieux à mes besoins selon sa durée de protection et les conseils d'utilisation, je consulte la section *Protection personnelle* du site Internet www.virusdunil.info

Je porte des vêtements longs de couleurs claires lorsque les maringouins sont nombreux.

Je redouble de prudence quand les maringouins sont plus actifs, c'est-à-dire au lever et au coucher du soleil.

Crédit photo : CDC/James Gathany

2. Je nettoie

Je diminue le nombre de maringouins autour de la maison.

J'installe des moustiquaires en bon état aux fenêtres de la maison.

J'enlève ou renverse les vieux pneus, les chaudières, les barils et tout autre objet extérieur pouvant contenir de l'eau pour éviter que les maringouins s'y reproduisent.

J'entretiens la piscine et j'élimine l'eau qui s'accumule sur la toile la recouvrant. Si la piscine est utilisée, la circulation d'eau créée par le filtre empêche les maringouins de s'y installer.

Je couvre les poubelles et j'installe une moustiquaire sur les réservoirs d'eau de pluie.

Je place des poissons qui mangent les larves de moustiques dans les étangs décoratifs.

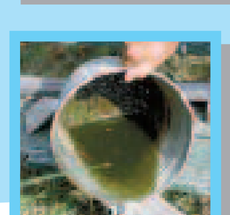
J'encourage mes voisins à faire comme moi.

Les maringouins peuvent se reproduire partout où de l'eau stagne durant quatre jours ou plus, même si la quantité d'eau est minime.









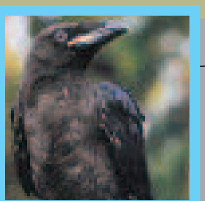


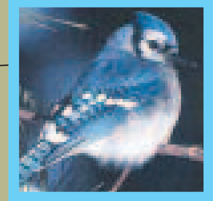
Crédit photo : CDC

3. Je signale

Je signale les corbeaux, les corneilles et les geais bleus trouvés morts en appelant Communication-Québec au **1 800 363-1363**. De cette façon, les experts peuvent évaluer le risque d'infection par le virus du Nil occidental dans votre région. À noter que, parmi les oiseaux signalés, certains ne seront pas recueillis. Dans ce cas, le préposé aux renseignements vous expliquera comment éliminer, de façon sécuritaire, la carcasse de l'oiseau.







4. Je m'informe

J'obtiens plus d'information sur le virus du Nil occidental en appelant Communication-Québec au **1 800 363-1363.**

Je consulte le site Internet www.virusdunil.info